

Questions orales

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc pas être présentée.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LA RÉACTION DU PUBLIC— LA POSSIBILITÉ DE MODIFICATION DU PROGRAMME

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a déclaré que l'acceptation et la coopération de la majorité des Canadiens sont indispensables au succès de son programme de restrictions et plusieurs correspondants qui ont accompagné le premier ministre ces derniers jours ont signalé dans leurs reportages que le programme démarre mal. Le premier ministre pourrait-il nous donner en quelques mots un aperçu de la réaction qu'il a pu constater parmi les Canadiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. Si le Règlement le permet, je serais heureux de faire un bref rapport de ma tournée des deux derniers jours en Saskatchewan et au Manitoba et de le refaire de temps à autre. Je serai à Toronto demain et passerai le week-end à Québec.

M. l'Orateur: J'hésite à intervenir, particulièrement à cette étape de la période des questions, car il me semble que l'on demande au premier ministre une opinion sur la réaction à sa visite. Il s'agit là d'une affaire qui regarde le chef de l'opposition et le premier ministre. J'hésite, et c'est à contrecœur que je me vois obligé d'inviter le chef de l'opposition à être plus précis.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne contesterai pas votre avis. J'ai cru qu'il serait instructif pour la Chambre d'entendre le premier ministre faire un bref commentaire sur l'accueil qu'il a reçu. A la veille de l'adoption probable du projet de loi à l'étape de l'étude en comité, le premier ministre a-t-il déjà une idée des modifications qu'il faudra apporter au programme pour le rendre plus acceptable?

M. Trudeau: Je puis répondre brièvement à cette question, monsieur l'Orateur. Certes, lors des réunions de consultation auxquelles j'ai participé au sujet des lignes directrices et des règlements à appliquer, j'ai obtenu deux sortes de réactions. La première sorte provenait dans l'ensemble d'hommes d'affaires, d'associations professionnelles, de personnes des secteurs financiers et commerciaux; ils posaient de brèves questions sur la façon dont les lignes directrices s'appliqueraient à eux-mêmes et à leur entre-

[M. Beaudoin.]

prise. Si je puis juger et traduire impartialement cette opinion, je dirais qu'ils étaient disposés à appuyer le gouvernement en principe. Ils voulaient s'assurer que la mesure était réaliste et pratique.

La réaction de la seconde sorte est celle que j'ai obtenue d'une association de travailleurs à Regina, soit la Fédération du travail de la Saskatchewan. Ses représentants ont précisé dans un mémoire qu'ils m'ont présenté et que je puis sans doute communiquer au chef de l'opposition, qu'ils étaient en faveur du contrôle des prix mais non de celui des salaires. Ils estimaient que les moyens de contrôler les salaires qui figurent dans notre programme seraient efficaces, mais non ceux de contrôler les prix. J'en ai discuté avec eux pendant quelque temps et j'ai mentionné que nous tenions à ce que la réglementation des prix soit efficace comme aussi celle des revenus autres que les salaires, et que nous serions heureux de réaliser nos intentions en modifiant, au besoin, les lignes directrices et en rendant les règlements plus sévères. Je les ai exhortés à être constructifs dans leurs suggestions. Comme ils ont commencé par dire que la réglementation des prix s'imposait, je leur ai signalé qu'elle faisait déjà partie des directives annoncées. Si la formule prévue actuellement pour exercer cette réglementation était impraticable, alors je les ai invités à me faire des suggestions constructives.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il s'il en est venu à la conclusion qu'il fallait apporter certains changements pour rendre le programme généralement plus acceptable et, si oui, nous dirait-il brièvement quelle pourrait être la nature de ces changements?

M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. La réunion a eu lieu hier. Je leur ai dit que, bien entendu, dans des réunions de ce genre, nous tentions de trouver des moyens concrets de faciliter l'application des directives et que nous étions conscients des difficultés à surmonter; il faudra quelques semaines, leur ai-je dit, pour que les règlements soient publiés car nous voudrions connaître les réactions des députés de tous les partis lorsque le comité étudierait le projet de loi, ce qui laisse un certain temps pour faire des propositions. De notre côté, bien sûr, nous essayons sans cesse d'éméliorer les directives. J'ajouterai seulement que dans la mesure où j'ai pu en juger, les agriculteurs de la Saskatchewan appuient ces directives sans réserve.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA DATE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA MAJORATION DES TRAITEMENTS DES CADRES SUPÉRIEURS

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au premier ministre. Compte tenu de la limite de \$2,400 imposée aux hausses de salaires dans les lignes directrices, le premier ministre pourrait-il nous dire quand ont été publiés les décrets ou la décision du Conseil du Trésor qui établissaient à \$6,500 la hausse annuelle maximum accordée aux hauts fonctionnaires, hausse qui représente dix fois le minimum de \$600 fixé dans les lignes directrices pour les travailleurs à faible revenu et qui est supérieure au revenu annuel de 40 p. 100 des contribuables du pays?